

Pour la première fois, on a exigé une pleine révélation publique des pratiques et transactions commerciales des compagnies comparaisant devant le Comité. Ceci s'appliquait aux compagnies canadiennes ainsi qu'aux filiales des sociétés étrangères. Dans certains cas, on a fait la lumière sur l'étendue des relations qui existent entre les sociétés et qui n'étaient pas connues auparavant. Un journal rapportait au sujet d'un cas: «Pour la première fois, on met à jour l'étendue des ramifications des sociétés commerciales», et un service de presse parlant dans ses dépêches «de l'existence d'un empire de l'alimentation».

Toutes les délibérations étaient publiques et aucun renseignement confidentiel n'a été fourni au Comité. Les journaux, la radio et la télévision ont exposé au long les travaux du Comité.

3. *Nécessité de meilleures données statistiques*

Le Comité a éprouvé des difficultés pour obtenir des statistiques satisfaisantes quant au prix d'un certain nombre de produits de la ferme, au niveau des prix de gros et de détail. Ceci est davantage vrai quand il s'agit des viandes. Pour une part, cela provient de la division de la responsabilité entre le ministère de l'Agriculture et le Bureau fédéral de la statistique. De l'avis du Comité, il se manifesterait un intérêt soutenu dans cette tendance des prix. Pour permettre une analyse de l'économie et une recherche en ce qui touche la distribution, il est essentiel de disposer de meilleures données statistiques en ce qui concerne les prix au niveau de la distribution. Pour cette raison, le Comité recommande une coopération plus grande au niveau interministériel, en ce qui a trait à la statistique des prix, et à l'utilisation du personnel compétent, en vue de diffuser et d'augmenter les informations statistiques sur les prix, par tout le service public, et surnotamment au Bureau fédéral de la statistique. Même si la qualité du travail accompli par le Bureau fédéral de la statistique n'est pas à discuter le Comité a été d'opinion que, dans certains domaines, ses travaux étaient entravés par le manque de personnel compétent.

La meilleure manière de tenir le public au courant des variations des prix est encore l'Indice des prix au consommateur, publié par le Bureau fédéral de la statistique. C'est un moyen de mesure savant et appréciable en économie, mais c'est quand même un barème difficile à interpréter pour un consommateur moyen, lorsqu'il se rapporte à des achats ordinaires pour sa famille. Même si l'indice des prix qui existe présentement constitue une unité de mesure utile pour ce qui est de la variation des prix qui touche les consommateurs à l'échelle nationale et dans les grands centres urbains, des indications statistiques additionnelles sont nécessaires. Il existe, en particulier, un besoin pressant pour le Bureau fédéral de la statistique d'ouvrir son éventail quant à sa méthode de renseignements sur les prix de détail, de façon à mieux tenir compte de la qualité des produits et des services, et de permettre d'en arriver à une base plus pratique quant à la moyenne des prix, par villes, et cela d'une façon permanente. Il est reconnu qu'une diffusion plus importante des prix de détail qui sont disponibles selon cette formule nécessitera des ressources additionnelles, d'une part pour la compilation des données quant aux prix et quant à l'évaluation, et d'autre part quant à l'analyse et à l'interprétation. Une bonne partie des renseignements qui concernent les divers aspects des prix au consommateur sont publiés par le Bureau fédéral de la statistique, mais ils ne sont pas facilement accessibles au consommateur. Le consommateur semble être moins bien servi à cet égard que d'autres groupes parmi le public. Par exemple, la faculté de pouvoir saisir les tendances saisonnières et autres, pour ce qui a trait au prix des aliments est réduite par le manque de renseignements techniques, pour ce qui est de la compilation exacte des prix, mais il croit cependant qu'il est du devoir du gouvernement de fournir au public consommateur le plus de renseignements possible quant aux prix.